

30 B

TRANSACTION - IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

PRIX DE VENTE TTC	MONTANT DES HONORAIRES TTC
Jusqu'à 100 000 €	8% avec un forfait minimum de 3000 €
De 100 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 350 000 €	6 %
Plus de 350 000 €	5 %

Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

« Conformément à l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière : Les professionnels visés à l'article 1er sont tenus d'afficher les **prix maximums pratiqués des prestations** qu'ils assurent, notamment celles liées à la vente, à la location de biens et à la gestion immobilière, en indiquant pour chacune de ces prestations à qui incombe le paiement de cette rémunération. »

Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

TRANSACTION VIAGER

PRIX DE VENTE TTC	MONTANT DES HONORAIRES TTC (sur la valeur vénale)
Jusqu'à 100 000 €	11% avec un forfait minimum de 6000 €
De 100 001 € à 250 000 €	10 %
De 250 001 € à 350 000 €	9 %
De 350 001 € à 500 000 €	8 %
Plus de 500 000 €	7 %

TRANSACTION - IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

PRIX DE VENTE TTC	MONTANT DES HONORAIRES HT*
De 1 à 40 000 €	Forfait de 5 000 €
De 40 001 € à 250 000 €	10 %
De 250 001 € à 850 000 €	9 %
Plus de 850 000 €	8 %

* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)

LOCATION - IMMOBILIER TRADITIONNEL - HABITATION

	Bailleur	Locataire
Commission d'intermédiaire en location	1 mois de loyer hors charges	
Frais de rédaction d'état des lieux	3€/m ²	3€/m ²
Frais annexes (frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail)	8 ou 10 € /m ² *	8 ou 10 € /m ² *

* Zone tendue 10€, hors zone 8€

LOCATION - PARKING, BOX ET GARAGES

Honoraires TTC à la charge du locataire
Forfait de 100€

LOCATION - IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires HT* à la charge du preneur
10 % du loyer annuel HT

* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)

GESTION LOCATIVE - PARTENARIAT EXCLUSIF



AVANTAGES



Un gain de temps pour vous



Un intermédiaire entre vous et le locataire



Un versement régulier des loyers



Une information continue



La déduction des honoraires de gestion de vos revenus fonciers

Les honoraires de gestion s'élèvent à **6% HT** sur la base du loyer et des charges.

Nous pouvons vous proposer en plus une assurance Garantie Loyers Impayés d'un montant de **2,30% TTC** sur la base du loyer et des charges.